

discuter ce qui concerne le bureau d'Ellis-Island

M. COPP: Je voudrais poser une question à mon honorable ami, au sujet de l'article de 28,000 dollars pour frais de route et divers, sous la rubrique "Dépenses contingentes". Combien a-t-on dépensé l'an dernier et combien pour divers? Qu'est-ce que comprend la rubrique "Divers"?

L'hon. M. CALDER: Le crédit total était de 40,000 dollars pour dépenses contingentes; nous avons dépassé ce chiffre d'un peu près 4,000 dollars. Cela comprend ce que nous avons payé pour les commis employés à titre provisoire. Cet article comprend en sus: impressions, formulaires, enveloppes, registres, en-têtes de lettres, et toutes choses de cette nature, pour le ministère.

M. COPP: Impressions et papeterie?

L'hon. M. CALDER: Oui. Les frais de route comprennent les frais de voyage des principaux fonctionnaires du ministère.

M. COPP: Je comprends.

L'hon. M. CALDER: Mon honorable ami verra la liste des fonctionnaires. Ces derniers ont à voyager beaucoup. Prenons par exemple, l'inspecteur principal de l'immigration, et le fonctionnaire chargé de l'immigration des enfants, et autres principaux fonctionnaires; ils voyagent beaucoup. Je n'ai pas sous la main le détail des frais de voyages pour l'an dernier; je n'ai que le chiffre total de la rubrique "Dépenses contingentes".

M. COPP: Mon honorable ami m'a mal compris. Je ne parlais pas particulièrement des frais de voyages, bien qu'ils se trouvent sous la rubrique des "Divers". Je demandais ce que comprend cette rubrique. Qu'est-ce que comprend cette rubrique qui ne se trouve pas compris dans les autres crédits?

L'hon. M. CALDER: Je crois que cette provision est pour certaines dépenses, comme frais de télégraphie, de téléphone, etc., encourus au ministère même.

M. COPP: Ces détails ne sont pas séparés des frais de voyages?

L'hon. M. CALDER: Non.

M. JACOBS: J'observe que nous votons les appointements d'un "surintendant du personnel". Quel est ce fonctionnaire et pourquoi ce département aurait-il particulièrement besoin d'un surintendant du personnel?

L'hon. M. CALDER: M. Featherstone remplit cette fonction; il est à l'emploi du département depuis nombre d'années. Il paraîtrait que presque chaque département a un fonctionnaire chargé de sembler besogne. M. Featherstone ne fait pas seulement cela. D'une façon générale il voit à toutes les nominations qui se font dans le service, est chargé de toute la besogne qui se fait de concert avec la commission du service civil—du moins d'une grande partie de ce travail—et il s'occupe généralement des détails relatifs au personnel du bureau. Cela n'occupe pas tout son temps. En effet, les honorables députés le savent, il m'aide grandement, ici, pendant la session, dans ma besogne parlementaire, comme aussi dans le travail administratif.

M. CHISHOLM: Quelles sont les fonctions de cet inspecteur divisionnaire d'immigration, classe 2?

L'hon. M. CALDER: Le crédit l'indique, je pense. Nous avons trois fonctionnaires de cette catégorie. Le Canada se divise en trois districts d'immigration, celui de l'Est, celui de l'Ouest—c'est-à-dire, le district des prairies—et celui des Montagnes qui sont confiés à trois commissaires. Chacun de ces derniers a sous ses ordres un inspecteur divisionnaire. Celui-ci doit surveiller le travail de tous les inspecteurs échelonnés le long de la ligne frontière, et relevant de la juridiction de chacun de ces commissaires. M. Whillans est le nom de celui qui remplit cette fonction, dans l'Est canadien et son devoir consiste à surveiller le travail des inspecteurs de la frontière de l'Est canadien et de voir à ce que tout ce passe convenablement.

M. CAHILL: Le surintendant du personnel touche-t-il au traitement distinct pour remplir cette fonction et un autre pour quelque autre travail?

L'hon. M. CALDER: Non.

L'hon. M. MURPHY: Pour en revenir à un crédit que l'honorable ministre a partiellement expliqué ne serait-il possible d'obtenir plus de renseignements? Voici la "surintendante de la division d'immigration des femmes" qui reçoit \$2,700 d'appointements. Je vois qu'il s'agit d'un crédit nouveau, dans ce cas-ci, ce qui me porte à croire que l'on crée une nouvelle fonction. Est-ce bien cela?

L'hon. M. CALDER: Oui.

L'hon. M. MURPHY: L'honorable ministre a expliqué que la personne remplissant